

**PREPARATION A L'ÉPREUVE INFORMATIQUE DEMATERIALISEE
DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT NAC
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES**

- 2026 -

Texte introductif

Un effort particulier a été porté pour alléger les contraintes portant sur les candidats aux concours d'internats en ce qui concerne la nécessité de se déplacer pour les différentes épreuves, avec l'introduction de solutions dématérialisées.

La prévention de la fraude et l'équité entre candidats imposent toutefois la mise en place de différentes solutions techniques et matérielles que les candidats sont réputés accepter lors de leur inscription.

I. Périmètre

Outre les oraux qui se tiennent tous en visio pour l'ensemble des concours, un test est opéré en 2026 avec le concours d'internat NAC à titre pilote pour voir dans quelle mesure les épreuves écrites informatisées peuvent être organisées en dehors de centres d'examens officiels. L'objet de ce document est de présenter les éléments spécifiques à cette épreuve et ce concours.

II. Équipements prérequis et environnement

Les épreuves théoriques écrites du concours d'internat NAC se déroulent intégralement en distanciel pour l'ensemble des candidats (hors candidats au concours AC en parallèle), **sur ordinateur fixe ou portable exclusivement**, alimenté par le secteur et doté **d'un seul écran/moniteur**. Le partage de connexion internet 4G ou 5G, les connexions à l'aide d'un appareil sur batterie, ou les connexions effectuées à l'aide d'une tablette ou d'un smartphone sont interdits.

Aucune application particulière ne doit être installée au préalable sur l'ordinateur des candidats. L'épreuve se déroule par le biais d'un accès à Moodle avec une procédure de connexion qui figurera dans la convocation à l'épreuve transmise par l'établissement organisateur du concours.

Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer :

- ✓ de disposer d'une connexion internet à haut débit et stable pendant au moins deux heures consécutives ;
- ✓ d'avoir une webcam de qualité.

Les candidats devront prévoir d'être impérativement seuls dans la pièce où est installé leur ordinateur. Aucune autre présence ne sera admise. La pièce doit être dotée d'une porte et celle-ci doit être fermée. Les animaux de compagnie ne seront pas acceptés.

À partir de l'heure de connexion indiquée sur la convocation jusqu'à la fin de l'épreuve, les candidats devront rester assis devant leur écran. Aucune absence, même temporaire, ne sera autorisée. Le visage devra en permanence rester dans le champ de la caméra.

Les fonds d'écran ne sont pas autorisés.

Le bureau ou la table sur lequel est installé l'ordinateur devra être libre de tout objet, document ou accessoire.

Les candidats sont tenus de prendre leurs dispositions en ce sens.

III. Avant les épreuves

Les candidats doivent se connecter au site des épreuves indiqué **entre le 13 et le 19 mars 2026** en utilisant la procédure figurant sur la convocation reçue.

Lors de cette première connexion au site, il sera demandé au candidat de changer le mot de passe provisoire.

Sur le site, les candidats auront accès :

- Au règlement du concours et aux conditions matérielles des épreuves (à lire impérativement) ;
- Un tutoriel expliquant le système de surveillance de l'épreuve (voir point IV) ;
- Un petit QCM pour tester la procédure de connexion et la compatibilité du matériel.

Les candidats sont invités à se mettre dans les conditions de l'examen.

IV. Sécurité et prévention des tentatives de fraude lors de l'épreuve

Les candidats sont informés par le biais du règlement et du présent document qu'un dispositif de surveillance à distance est mis en place pendant toute la durée de l'épreuve. Ce dispositif enregistre et contrôle par le biais de photos et de captures d'écran l'ensemble des activités des candidats pendant l'épreuve et est en capacité de détecter toutes les tentatives de fraudes. Un rapport certifié est remis au jury du concours à l'issue des épreuves.

Le système de surveillance permet, entre autres,

- De détecter la présence d'une personne ou animal tierce ;
- De détecter la navigation sur des fenêtres autres que celle de l'épreuve ;
- De détecter des mouvements suspects par exemple pour consulter d'autres équipements.

NB : L'application ne permet pas l'usage de plusieurs écrans.

Pour les épreuves, aucun document n'est autorisé. Les téléphones portables sont interdits. Le téléphone portable doit ostensiblement être posé sur un meuble ou une étagère derrière le candidat, en mode silencieux. Son usage pour quelque motif que ce soit est interdit.

Tout autre dispositif de prise de vue, d'enregistrement d'écoute (écouteur sans fil ou oreillette) est strictement interdit.

Les rapports émis par le dispositif de surveillance pour chacun des candidats sont ensuite analysés par le jury. Seuls les candidats pour lesquels un rapport conforme a été rendu auront leur copie corrigée. En cas de tentative de fraude détectée par le système de surveillance, le candidat sera exclu et informé de la décision du jury.

Déroulement général des épreuves

L'épreuve est prévue le 20 mars 2026 à 14h, heure française.

Les candidats doivent impérativement se connecter 15 minutes avant le début de l'épreuve soit à 13h45.

L'examen n'est ouvert qu'à partir de 13h55 (le temps de lire les consignes) et sera inaccessible après la fin de l'épreuve. En dehors de cette période, il ne sera pas possible de passer l'examen.

Les candidats, une fois admis dans la session d'examen, n'ont aucune action à effectuer hormis répondre aux questions posées au sein des tests. Moodle enregistre toutes les activités réalisées sur le site et toutes les tentatives de connexion. Le jury peut donc vérifier pour chaque candidat toutes les activités réalisées sur la page des épreuves.

Les candidats sont informés que les questions et pages sont organisées dans un ordre aléatoire différent entre les candidats. **Un temps maximal est alloué pour le test et tout retour en arrière est impossible (mode séquentiel).**

Les candidats bénéficiant d'aménagement d'épreuves accordé par le jury verront leur temps d'épreuves augmenté d'un tiers.

Absences et retards

L'absence à une épreuve entraîne la démission d'office du candidat au regard du concours, sauf décision de report de cette épreuve par le président du jury sur requête écrite et dûment argumentée du candidat, et liée exclusivement à un cas de force majeure.

Les épreuves étant ouvertes pour une durée définie, tout retard sera pénalisant pour le candidat (temps disponible réduit).

Tout candidat ne s'étant pas connecté à l'examen dans les 10 minutes après l'heure indiquée sur la convocation est considéré comme absent.

L'enregistrement des activités de connexion permettra de vérifier les dates et horaires de début et de fin des épreuves.

En cas de retard dû à un cas de force majeure que le candidat pourra justifier, il pourra demander à se voir attribuer un nouvel horaire de passage, sous réserve de la décision du président du jury qui appréciera la validité du motif du retard et la faisabilité de ce rattrapage.

Déconnexions en cours d'épreuve

Le jury du concours s'est doté des moyens techniques adaptés à ces épreuves. Il appartient toutefois aux candidats de s'assurer de disposer, de leur côté et pour leurs épreuves, d'une connexion internet haut débit et stable et d'un ordinateur récent, pour limiter au maximum les risques de déconnexion.

En cas de déconnexion ou de difficulté de connexion, le candidat devra avertir le jury (Bureau des Examens : 02.51.78.54.67). Il devra apporter la preuve factuelle des difficultés rencontrées auprès du jury. Le président du jury décidera soit de proposer un autre créneau (date et heure imposées), soit prononcera l'ajournement définitif du candidat.